



68, rue de Paris

94340 Joinville-le-Pont

Tél. : 01.55.12.03.20 (standard) ; 01.55.12.03.29 (fax)

Dispositif expérimental de dépistage organisé en Val-de-Marne 2010-2012

Le dispositif départemental de dépistage organisé ...

Historique du dépistage des cancers en Val-de-Marne

La coordination des dépistages organisés des cancers qui suivent les cahiers des charges des programmes nationaux est assurée en Val-de-Marne par l'association A.D.O.C. 94, créée en 2002. Elle a initié en 2003 la première campagne de dépistage organisé du cancer du sein et depuis 2007 propose celui du cancer du côlon-rectum. Souhaitant s'engager davantage dans la lutte contre les cancers féminins, l'ADOC a posé sa candidature pour expérimenter le dispositif de dépistage organisé du cancer du col utérin. Candidature retenue ! Le nouveau programme de dépistage a démarré officiellement en 2010, grâce à un financement de l'INCA. Actuellement, treize départements pilotes testent le nouveau cahier des charges du programme. L'expérimentation qui durera trois ans, soit la durée d'une campagne, permettra d'évaluer quelles sont les conditions requises pour le bon déroulement de cette démarche de santé publique dans la perspective de la généraliser à l'ensemble du territoire français.

Avoir choisi un département francilien avec toutes ses particularités pour expérimenter le programme organisé de dépistage n'est pas anodin. Son territoire, largement urbanisé, est marqué par de forts contrastes sociaux et une proportion notable de publics précarisés. La démographie médicale y est importante et l'offre de soins diversifiée. Toutefois, la mobilité inter Ile-de-France étant élevée, les femmes consultent aussi des praticiens hors du département. Enfin, la lecture des frottis est réalisée par un nombre élevé de cabinets et de services d'anatomo-cytopathologie, ce qui exige une haute qualité de transmission informatique des résultats.

Organisation du dépistage du cancer du col utérin en quelques mots

La mission de l'ADOC 94 est concentrée sur le volet « dépistage » proprement dit.

La population cible sera les femmes âgées de 25 à 65 ans ; elle s'élève à près de 366.000 personnes.

En 2008, le taux de réalisation du frottis (par dépistage individuel) était estimé à 58,3%.

✓ *L'invitation :*

L'incitation au dépistage organisé va concerner uniquement celles qui n'ont pas fait de frottis depuis trois ans, soit environ 183.000 personnes ; leur liste sera établie à partir des fichiers des caisses d'assurance maladie. L'envoi des invitations sera échelonné par tranches d'âge en trois vagues d'ici 2012. Chaque femme recevra un courrier nominal (et une relance 12 mois plus tard si nécessaire) l'incitant à faire pratiquer le frottis par le praticien de son choix.

✓ *Lecture des frottis :*

Les praticiens adresseront les frottis aux cabinets d'anatomo-cytopathologie de leur choix. Les résultats des frottis consécutifs à ces invitations seront centralisés par l'ADOC 94. Le centre de coordination devra assurer en outre le recueil des résultats de tous les frottis effectués à titre individuel. Ceci permettra de vérifier que le suivi de l'ensemble des frottis anormaux est assuré en conformité avec les recommandations de la Haute autorité de santé.

✓ *Prise en charge des frais d'examen :*

Dans le cadre de l'expérimentation, la gratuité du dépistage n'est pas prévue, sauf convention spéciale de certaines caisses d'assurance maladie : les consultations et les frottis seront remboursés dans les conditions habituelles (65% par l'assurance maladie et le complément éventuel par la mutuelle).

Dispositif d'information et de communication

✓ *A l'attention des publics féminins :*

La campagne s'appuiera sur les outils d'information mis à disposition par l'INCA destinés aux différents publics féminins (envoi de dépliants avec les courriers d'invitation, distribution d'affiches et plaquettes dans tous les lieux recevant du public féminin ciblé), et également campagne de presse et campagne radio en partenariat avec la CPAM, etc.

Afin de remédier à l'inégalité d'accès au dépistage, la campagne de communication cherchera à toucher plus particulièrement les femmes en situation de vulnérabilité sociale. On sait que, sous la pression des facteurs socioéconomiques, elles négligent souvent leur suivi gynécologique et perdent une chance de bénéficier d'une prise en charge précoce d'une éventuelle lésion cancéreuse. Des actions de sensibilisation et d'accompagnement adapté aux besoins spécifiques des femmes en difficulté seront donc conduites à l'échelon local.

✓ *Information des professionnels de santé :*

Il convient de faire connaître les enjeux de la campagne à tous ceux qui ont la confiance du public et sont des relais écoutés. Qu'ils réalisent eux-mêmes les frottis ou qu'ils en soient prescripteurs, ils ont vocation à suivre la santé gynécologique de leurs patientes. Pour les aider dans cette tâche, ils auront à leur disposition des affiches et plaquettes ; des messages d'information seront diffusés par l'intermédiaire des médias du Conseil de l'Ordre des médecins, des sessions d'information/formation seront programmées dans le cadre de la formation médicale continue, etc.

...en lien avec la campagne nationale

Programme de lutte contre le cancer du col utérin, une prévention rythmée en deux volets

La campagne nationale contre le cancer du col de l'utérus lancée par les pouvoirs publics correspond aux mesures 13, 14, 15, 16 du Plan Cancer 2009-2013. Elle vise à alerter l'opinion sur l'importance de ce cancer qui touche plus de 2800 femmes françaises et provoque encore près de 1000 décès par an. Or, ces décès sont évitables. Quand la maladie est détectée précocement, il est possible d'en guérir. La maladie peut même être évitée en adoptant des mesures préventives : le dépistage par frottis cervico-utérin et la vaccination préventive.

✓ Il existe dorénavant des vaccins contre quatre types de virus HPV (papillomavirus humain) qui sont à l'origine de la majorité des cancers du col utérin. Le premier volet de la campagne de prévention sensibilise donc les jeunes filles et les jeunes femmes à l'intérêt de la vaccination avant le début des rapports sexuels. Celle-ci peut représenter une première démarche utile pour lutter contre

l'infection par le HPV pouvant entraîner des lésions précancéreuses chez certaines femmes contaminées.

✓ Le second volet est la promotion du dépistage par frottis cervico-utérin. C'est l'examen de référence que les femmes ayant eu des rapports sexuels doivent pratiquer à partir de 25 ans régulièrement jusqu' à 65 ans. Le frottis est proposé en France depuis des années dans le cadre du dépistage individuel, ce qui a permis de faire reculer le nombre des cancers du col. Toutefois, il n'est pas réparti équitablement : une partie des femmes sont dépistées trop souvent et de nombreuses autres ne font jamais de frottis. L'enjeu de la campagne de sensibilisation au dépistage est donc double : il s'agit de convaincre l'ensemble des femmes de la tranche d'âge concernée de faire pratiquer le frottis et d'inciter celles qui le font déjà à suivre le rythme préconisé d'un examen tous les trois ans.

Lancement de la campagne de mobilisation nationale par l'INCA en juin 2010

En juin 2010 a eu lieu le lancement par l'ADOC d'une campagne nationale de mobilisation axée sur ces deux mesures phares. Elle sera déployée à la fois par voie d'affichage et de presse, tant sur la presse écrite, la radio que sur Internet.

Contacts

Le public peut joindre l'ADOC au numéro vert : 0 800 69 27 78

Site Internet : www.adoc94.com

L'équipe dédiée à la campagne de dépistage du cancer du col utérin

- ✓ Docteur Catherine Azoulay, chef de projet
(Tél : 01.55.12.39.03, E-mail : catherine.azoulay@adoc94.org)
- ✓ Mme Charlotte Roudier-Daval, chargée de projet
(Tél : 01.55.12.39.04, E-mail : charlotte.roudier-daval@adoc94.org)
- ✓ Mme Catherine Wajs, chargée de communication
(Tél : 01.55.12.39.09, E-mail : catherine.wajs@adoc94.org)

Comité de pilotage

Le Dr Franklin Darmon, gynécologue et vice-président de l'ADOC 94, a la charge d'animer le comité de pilotage de la campagne. Une vingtaine de praticiens de santé hospitaliers et libéraux participent aux travaux du comité (gynécologues, médecins généralistes, cancérologues, colposcopistes, anatomo-cytopathologistes, sages-femmes), ainsi que des responsables des structures médico-sociales du département (C.P.F. et P.M.I.).

ADOC 94
Le Parangon